

AO  
DSF

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 19 décembre 2022**

**CM20221219-08**

**FINANCES**

**Budget Principal - Décision modificative n° 3/2022**

Monsieur TERRIER, Maire Adjoint en charge des finances, expose :

Les crédits ouverts à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2022 sont à réajuster pour permettre le règlement des opérations engagées.

Ces ajustements sont effectués dans les sections de fonctionnement et d'investissement dans le respect de leur équilibre respectif.

**En dépenses de fonctionnement**, les montants budgétés à l'intérieur de certains chapitres sont modifiés comme suit :

**Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** : complément d'inscription de 100 000 € concernant le versement d'une subvention exceptionnelle et le versement d'une avance remboursable à la MAL pour le Montjoux Festival 2022.

**Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement »** : le virement à la section d'investissement est en conséquence réduit de - 100 000 € afin de financer les évolutions inscrites sur le chapitre précédent.

**FONCTIONNEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
65	100 000,00	
023	-100 000,00	
<b>Total général</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



## VILLE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 19 décembre 2022  
-----

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement les neuf et treize décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Arnaud BERAST.

Absents : M. Franck DALIBARD, M. Quentin DUVOCELLE

Absents excusés :

Mme Karine BIRRAUX, M. Jean DORCIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, M. René GARCIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Laurence BOURGEOIS, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Karine BIRRAUX	à	Mme Emily GROUPI
M. Jean DORCIER	à	M. Christophe ARMINJON
M. Jean-Marc BRECHOTTE	à	Mme Katia BACON
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Sylvie COVAC
M. Michel ELLENA	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. René GARCIN	à	M. Jean-Pierre FAVRAT
Mme Deborah VERDIER	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
Mme Sophie PARRA D'ANDERT	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Thomas BARNET
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Gérard BASTIAN

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Patrick TISSUT.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt-six décembre deux mille vingt-deux.

**En recettes d'investissement**, les montants budgétés à l'intérieur de certains chapitres sont modifiés comme suit :

**Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement »** : le virement n'étant pas réalisé, la dépense de 100 000 € inscrite en dépense de fonctionnement est à reprendre en recette d'investissement négative.

**Chapitre 024 « Cessions »** : Ce chapitre enregistre les recettes de cessions concernant le paiement différé de la vente « Dessaix » et de l'acquisition et la vente du « Petit Montjoux » pour un total de 12,950 M€.

**Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »** : la présente décision modificative conduit dans son équilibre à inscrire une recette concernant le paiement différé de l'acquisition et la vente du « Petit Montjoux » pour 3 M€ (contrepartie au chapitre 21 en dépenses). L'ensemble des opérations de la présente décision modificative conduit à un ajustement de l'enveloppe d'emprunt de - 5 003 500 €.

**Chapitre 041 « Opérations d'ordre »** : inscription en recette d'investissement d'un crédit complémentaire de 200 K€ pour les versements et remboursements d'avances sur marchés (équilibré en dépenses d'investissement).

**En dépenses d'investissement**, les montants budgétés à l'intérieur de certains chapitres sont modifiés comme suit :

**Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées »** : L'ajustement du crédit concerne le versement d'une subvention au club d'aviron pour l'achat d'un bateau suite aux intempéries pour un montant de 26 500 €.

**Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »** : Ce chapitre retrace l'inscription concernant le paiement différé de l'acquisition et de la vente du « Petit Montjoux » pour 3 M€ (contrepartie avec le chapitre 16 en recettes).

**Chapitre 23 « Immobilisations en cours »** : Ce chapitre retrace l'ajustement des crédits de paiements 2022 des APCP comme suit :

- 2022-01 : Réaménagement de l'Îlot Jules Mercier pour - 1,7 M€,
- 2022-02 : Pistes cyclables et mobilités douces pour - 800 K€,
- 2022-03 : Aménagement Excelsior et requalification de la place Henry Bordeaux pour - 1,280 M€,
- 2022-05 : Création d'un nouveau stade à Vongy pour - 250 K€
- 2022-06 : Création parc de loisirs multigénérationnel à la Grangette pour - 200 K€.

Le chapitre 23 est aussi diminué des 900 K€ de crédits prévus en 2022 pour le budget participatif puisque la comptabilité publique impose d'inscrire en 2023 les dépenses liées aux projets lauréats 2022 des budgets participatifs.

**Chapitre 27 : « Autres immobilisations financières »** : Ce chapitre enregistre les dépenses relatives au paiement différé de la vente « Dessaix » et de l'acquisition et la vente du « Petit Montjoux » pour 12,950 M€.

**Chapitre 041 « Opérations d'ordre »** : inscription en dépense d'investissement d'un crédit complémentaire de 200 K€ pour les versements et remboursements d'avances sur marchés (équilibré en recettes d'investissement).

#### INVESTISSEMENT

Chapitre	Dépenses	Recettes
16		-2 003 500,00
21	3 000 000,00	
23	-900 000,00	
27	12 950 000,00	
204	26 500,00	
021		-100 000,00
024		12 950 000,00
041	200 000,00	200 000,00
2022-01	-1 700 000,00	
2022-02	-800 000,00	
2022-03	-1 280 000,00	
2022-05	-250 000,00	
2022-06	-200 000,00	
<b>Total général</b>	<b>11 046 500,00</b>	<b>11 046 500,00</b>

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°3 au Budget Principal 2022 réajustant les crédits de la section de fonctionnement et d'investissement.

L'intégralité des ajustements est détaillée dans l'annexe jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 30 voix pour, 2 voix contre (Madame BAUD ROCHE, Monsieur ESCOFFIER) et 5 abstentions (Monsieur J.B. BAUD, Monsieur J.B. BAUD porteur du pouvoir de Madame PARRA D'ANDERT, Monsieur BARNET, Monsieur BARNET porteur du pouvoir de Monsieur GRANDO, Madame GUIGNARD-DETRUCHE) les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON.

Le secrétaire de séance,

Patrick TISSUT

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

DSF

Annexe à la délibération du Conseil Municipal

**Décision modificative n° 03/2022**

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>			<b>DM</b>		<b>Commentaires</b>
<b>Chapitre</b>	<b>Nomencl.</b>	<b>Article</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
65	33	6574	50 000,00		Versement d'une subvention exceptionnelle à la MAL pour Montjoux Festival 2022
65	33	6574	50 000,00		Versement d'une avance remboursable à la MAL pour Montjoux Festival 2022
023	014	023	-100 000,00		Autofinancement complémentaire
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

<b>INVESTISSEMENT</b>			<b>DM</b>		<b>Commentaires</b>
<b>Chapitre</b>	<b>Nomencl.</b>	<b>Article</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
27	820	2764	9 950 000,00		Inscription de crédit concernant le paiement différé de la vente "Dessaix"
024	820	024		9 950 000,00	Inscription de crédit concernant le paiement différé de la vente "Dessaix"
27	820	27633	3 000 000,00		Inscription de crédit concernant le paiement différé de l'acquisition et la vente du "Petit Montjoux"
16	820	16871		3 000 000,00	Inscription de crédit concernant le paiement différé de l'acquisition et la vente du "Petit Montjoux"
21	820	2138	3 000 000,00		Inscription de crédit concernant l'acquisition et la vente du "Petit Montjoux"
024	820	024		3 000 000,00	Inscription de crédit concernant l'acquisition et la vente du "Petit Montjoux"
2022-01	8241	2111	-1 700 000,00		APCP - Ajustement des crédits de paiements 2022 - Réaménagement de l'Îlot Jules Mercier
2022-02	823	2315	-380 000,00		APCP - Ajustement des crédits de paiements 2022 - Pistes cyclables et mobilités douces
2022-02	822	2315	-420 000,00		APCP - Ajustement des crédits de paiements 2022 - Pistes cyclables et mobilités douces
2022-03	0211	2313	-670 000,00		APCP - Ajustement des crédits de paiements 2022 - Aménagement Excelsior et requalification de la place Henry Bordeaux et des ses abords
2022-03	822	2315	-610 000,00		APCP - Ajustement des crédits de paiements 2022 - Aménagement Excelsior et requalification de la place Henry Bordeaux et des ses abords
2022-05	412	2315	-366 000,00		APCP - Ajustement des crédits de paiements 2022 - Création d'un nouveau stade à Vongy - Tribune
2022-05	412	2315	116 000,00		APCP - Ajustement des crédits de paiements 2022 - Création d'un nouveau stade à Vongy - Piste d'athlétisme
2022-06	414	2315	-200 000,00		APCP - Ajustement des crédits de paiements 2022 - Création du parc de loisirs multigénérationnel de la Grangette
204	401	20421	26 500,00		Inscription de crédit concernant la subvention versée au club d'aviron pour l'achat d'un bateau suite aux intempéries
23	824	2315	-900 000,00		Réalisation en 2023 des projets lauréats 2022 des budgets participatifs
041	014	2315	200 000,00		Ajustement du crédit versements et remboursements des avances sur marchés
041	014	238		200 000,00	Ajustement du crédit versements et remboursements des avances sur marchés
021	014	021		-100 000,00	Autofinancement complémentaire
16	014	1641		-5 003 500,00	Réajustement enveloppe emprunts 2022
<b>TOTAL</b>			<b>11 046 500,00</b>	<b>11 046 500,00</b>	